DRONE UNIVERSITY

22 allée Alan Turing 63000 CLFD • +33 (0)7 69 29 32 98 • contact@droneu.fr SIRET 897 435 814 00016 • N° DECLARATION ACTIVITE 84630534863 • NAF 8559A

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet

Drone University propose des formations dans le domaine du Télépiotage Professionnel de Drone civils à ses clients. Ces formations sont réalisées en présentiel et distanciel (optionnel). Elle vise à [Objectif de la formation].

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations certifiantes prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de se qualifier et de s'enregistrer auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile comme Télépilote de Drone civils Professionnel dans le cadre des opérations en catégorie Ouverte et Spécifique conformément aux dispositions du décret no 2018-67 du 2 février 2018.

Elle permet d'exercer des missions et prestations de prise de vue dans de nombreux secteurs : Audiovisuel, Construction, Immobilier, Infrastructure, Assurance, Agriculture, Energie ...

La formation permet de valider les compétences pratiques et théoriques des utilisateurs de drones civils à usage professionnel conformément aux dispositions du décret no 2018-67 du 2 février 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir et à la formation professionnelle des prestations sus-visées.

Elle garantit que les candidats ont été formés et évalués avec des exigences qualité vérifiées par un personnel habilité : modalités d'évaluation uniques, livret de progression unique.

2. Prérequis

Aucun préreguis n'est nécessaire pour pouvoir participer à cette formation.

Détention possible mais non obligatoire du Certificat d'Aptitude Théorique de Télépilote délivré par le ministre chargé de l'aviation civile ou d'une attestation d'aptitude délivrée par le ministre chargé de l'aviation civile (Direction Générale de l'Aviation Civile).

3. Objectifs

La formation vise à [Objectifs de la formation : indiquer les compétences visées]. A l'issue de ce parcours de formation, le stagiaire sera en mesure de [Objectifs de la formation : décrire avec des verbes d'action]. Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour [Nom de l'organisme de formation] qui s'engage simplement à fournir au client l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

4. Durée

Durée totale de la formation : Durée minimale de 21 heures soit 3 jours de formation, répartis comme suit :

Module M1 - Télépilotage - Exercices de pilotage en situations normale et anormale Scénarios S1/S2/S3 : 7 heures

Module M2 - Administratif - Préparation du vol machine et Préparation du vol mission : 7 heures

Module M3 - Mise en situation réelle et Evaluation - Missions en complète autonomie : 7 heures

5. Modalités et délais d'accès

Le délai d'accès peut varier de quelques jours à plusieurs mois en fonction de votre mode de financement.

Le financement en fond propre est le plus rapide est nécessite uniquement quelques jours pour valider le dossier.

Le financement publique peut prendre jusqu'à plusieurs mois avant l'obtention de l'accord du fond de financement.

Des sessions de formations sont organisées régulièrement. Merci de nous contacter par mail ou telephone afin de réaliser un entretien de découverte de vos besoins et entamer le dossier d'inscription.

6. Prix et règlements

Les formations sont proposées par Drone University au tarif de 1950,00€.

Tous les prix sont indiqués sans mention de taxes. Organisme de formation exonéré de TVA

DRONE UNIVERSITY

22 allée Alan Turing 63000 CLFD • +33 (0)7 69 29 32 98 • contact@droneu.fr SIRET 897 435 814 00016 • N° DECLARATION ACTIVITE 84630534863 • NAF 8559A

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

7. Contact

Dans le cadre de son offre de formation, Drone University permet à ses clients de contacter notre référent formation via l'adresse mail suivante : contact@droneu.fr. Un numéro de téléphone est également mis à disposition des stagiaires : 07 69 29 32 98.

Adresse postale: Drone University - 22 allée Alan Turing 63000 Clermont Ferrand.

8. Modalités d'évaluation

Des exercices pratiques de pilotage et une formation des bases théoriques et administratives seront effectués lors de la formation

Une évaluation en situation de mission professionnelle sera effectuée lors du dernier jour de la formation pour vérifier la compréhension des compétences théorique et pratique ainsi que l'autonomie du stagiaire dans la réalisation de son futur métier.

La réussite de cette évaluation, donnera lieu à la délivrance d'une attestation pratique favorable au Télépilotage de Drone Civils.

Validation des acquis par le suivi et le renseignement du livret de progression

L'insuffisance des compétences lors de cette évaluation, donnera lieu à la prise d'un nouveau rendez vous pour une nouvelle évaluation (sous couvert que le stagiaire est travaillé à l'amélioration de ses lacunes théoriques/administratives ou pratique soulevées lors de la première évaluation.

9. Méthodes mobilisées

Conformément à la réglementation en vigueur, la certification « Télépilotage professionnel de drones civils » porte sur les compétences suivantes :

- Préparer le vol mission dans le cadre des scenarios S1, S2 et S3
- Préparer le vol machine dans le cadre des scenarios S1, S2 et S3
- Télépiloter un drone civil à usage professionnel en situation normale dans le cadre des scenarios S1, S2 et S3 (catégorie ouverte et spécifique réglementation européenne)
- Télépiloter un drone civil à usage professionnel en situation anormale dans le cadre des scenarios S1, S2 et S3. (catégorie ouverte et spécifique réglementation européenne)

Le parcours des candidats se déroule selon les modalités suivantes :

Repérage des acquis des candidats (théorique et pratique) lors d'un premier contact téléphonique.

Accueil en centre de formation habilité et évaluation de ces acquis lors de mise en situation et d'exercices de pilotage.

Poursuite de la formation personnalisée pour palier aux lacunes de chacun des candidats en alternant des apports théoriques et méthodologiques, des mises en situation pratiques de préparation de mission et des mises en situation pratique de télépilotage de drones (en situation réelle).

10. Accessibilité aux personnes handicapées

En adéquation avec la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nos locaux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos sites de vol peuvent être adaptés en fonction des publics accueillis.

Si vous pensez être en situation de handicap, merci de contacter dès que possible notre référent formation au 07 69 29 32 98 ou à contact@droneu.fr (objet : Accessibilité) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

PMR: voici le détail de nos équipements:

- 2 places de parking réservées aux PMR
- Des WC adaptés à chaque étage
- Un ascenseur donnant l'accès au 1er et au 2e étage
- Un RDC de plein pied
- Des portes à la taille standard pour le passage PMR
- Des bureaux avec des porte coupe-feu à chaque étage en cas d'incendie